



**WEST AFRICAN POWER POOL**  
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**  
*General Secretariat / Secrétariat Général*

WAPP Integration and Technical Assistance Project of WAPP network/  
Projet d'Intégration et d'Assistance Technique de l'EEEOA

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)**  
**(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LES ÉTUDES DE FAISABILITE ET  
D'AVANT-PROJET DETAILLE DU PROJET HYDROÉLECTRIQUE D'AMARIA  
(GUINÉE)**

**Don N° :** IDA H770-3A

**N° d'Identification du Projet :** P113266

Le Secrétariat Général du Système d'Echanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA), une institution spécialisée de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Étude de faisabilité et d'Avant-projet détaillé du Projet d'Aménagement Hydroélectrique d'Amaria en Guinée.**

Les principales actions à entreprendre dans le cadre des prestations du Consultant et sous sa responsabilité au cours de l'étude comprennent la réalisation de l'Étude de faisabilité du projet (Phase 1) ainsi que l'élaboration de l'Avant-projet Détaillé (Phase 2). De plus, le Consultant devra s'assurer du renforcement des capacités du personnel du ministère en charge de l'énergie en Guinée, de l'Électricité de Guinée (EDG) et du Secrétariat Général de l'EEEOA, par le transfert du savoir-faire technologique et la formation des membres du personnel à travers un Programme d'assistance à la préparation des projets et dans tous les aspects techniques du projet. Pour ce faire, le programme de travail du Consultant sera organisé en deux phases distinctes comme suit:

## **Phase I: Réalisation de l'Étude de faisabilité**

Cette phase vise à établir la variante d'aménagement du projet d'Amaria qui présente les caractéristiques technico-économiques les plus intéressantes compte tenu des impacts socio-environnementaux anticipés. L'étendue des prestations à fournir par le Consultant au cours de cette phase couvrira entre autres:

- la revue des informations disponibles;
- la préparation et la réalisation d'une campagne d'investigations de terrain;
- l'identification et la conception technique préliminaire des variantes à considérer au niveau de la faisabilité (au minimum 3 variantes distinctes);
- la comparaison technico-économique de plusieurs variantes visant à justifier le choix des paramètres finaux du projet en intégrant la phase de cadrage environnemental où les impacts environnementaux identifiés par le Consultant indépendant en charge de l'EIES et les coûts correspondants sont évalués en parallèle;
- la recommandation des paramètres principaux de l'aménagement devant faire l'objet de l'APD;
- les analyses économiques, financières, institutionnelles, tarifaires et de sensibilité.

Les résultats de cette étude devront confirmer sans s'y limiter, l'agencement général des ouvrages y compris la ligne d'évacuation; le type de barrage, sa localisation et son axe; les cotes optimales des ouvrages de retenue; la puissance installée de la centrale et le productible anticipé; la viabilité économique et financière du projet; le programme d'investigations de terrain nécessaires pour compléter l'Avant-Projet Détaillé (APD).

## **Phase II: Élaboration de l'Avant-Projet Détaillé**

La variante retenue à l'issue de l'étude de faisabilité fera l'objet d'un Avant-projet détaillé dans le but d'élaborer une conception définitive basée sur une connaissance approfondie du terrain afin de bien cerner les enjeux éventuels qui devront faire l'objet d'une attention particulière dans la conception finale des ouvrages. Cette étape permettra de préciser l'envergure des travaux à réaliser et d'affiner les coûts qui y sont reliés. Elle sera complétée par l'étude des conditions optimales d'intégration du projet dans le système interconnecté et une analyse détaillée des risques pouvant affecter la bancabilité du projet.

D'une manière générale, le Consultant devra :

- 1) préparer, superviser et analyser les résultats du programme d'investigations requises sur le terrain;
- 2) peaufiner et valider la conception des divers ouvrages hydrauliques et de production;
- 3) déterminer le détail des quantités et préparer les bordereaux des quantités et des coûts de l'aménagement final;

- 4) examiner les réseaux directement concernés et recommander toute infrastructure nécessaire pour promouvoir les échanges d'énergie entre les pays de la sous-région et d'autres réseaux de l'EEEOA, notamment la ligne de transport Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée (CLSG) et la boucle de l'OMVG;
- 5) identifier et analyser les risques qui pourraient entraver la mise en œuvre et l'opération du projet et proposer de mesures préventives et d'atténuation au besoin pour assurer sa réalisation dans les délais optimaux.

La participation soutenue du Consultant dans la mise en place du financement sera aussi requise à cette étape du projet.

Les deux phases de l'étude seront octroyées sous un mandat unique à un même Consultant qui devra s'assurer de les réaliser dans le respect rigoureux des règles de l'art, tant du point de vue des éléments qui la composent que de leur présentation. La durée totale prévue pour la réalisation des études de préinvestissement est d'environ 18 mois, soit 10 mois pour l'Étude de faisabilité (Phase 1) et 8 mois pour l'Avant-Projet Détaillé (Phase 2).

Le Secrétariat Général de l'EEEOA invite les firmes de Consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- (i) La profondeur technique du Consultant en termes de quantité, de qualité et d'envergure des mandats similaires réalisés. Le Consultant doit avoir réalisé au cours des 8 dernières années au moins trois (3) contrats de même nature et d'une valeur équivalant à au moins 2 000 000 USD (avec au moins une Étude de faisabilité et au moins un APD) qui ont fait appel à des habiletés semblables à celles requises pour l'exécution de ce mandat, dont au moins deux (2) impliquant des ouvrages en cascade et des campagnes d'investigations géologiques et de Lidar.
- (ii) La disponibilité de personnel qualifié et expérimenté pour exécuter ce mandat en indiquant le temps passé à la réalisation des mandats similaires en personnes-mois, de même que la composition de son effectif (nombre et niveau d'expérience des personnes-ressources). En particulier, le Consultant doit démontrer qu'au moins 4 personnes de son effectif travaillant en 2016 dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanentes.
- (iii) La santé financière des Consultants. A cet effet, les Consultants doivent fournir les états financiers des trois dernières années. Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être égal ou supérieur à 2 000 000 USD pour les trois dernières années (2014, 2015 et 2016). Dans le cas d'un consortium, le chiffre d'affaires annuel moyen du Chef de file doit être égal ou supérieur à 1 300 000 USD

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale

*dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID »* Edition de Janvier 2011, Version Révisée de Juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour former une association ("joint-venture") ou s'adjoindre les services de sous-consultants pour augmenter leurs chances de qualification. Le cas échéant, les critères de sélection s'appliqueront à l'ensemble de l'association.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous pendant les heures d'affaires régulières, entre 9h00 et 13h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Secrétariat Général WAPP,  
Attn: Bernard HESSOU,  
Chef de Division Planification-PIPES  
PK6, Zone des Ambassades, Akpakpa  
06 BP 2907 – Cotonou – République du Bénin  
Tel: +(229) 21 37 41 95 / + (229) 21 37 71 44  
Email: [pipes@ecowapp.org](mailto:pipes@ecowapp.org) avec copie à [bhessou@ecowapp.org](mailto:bhessou@ecowapp.org),

Les expressions d'intérêt doivent être présentées en français en cinq copies papier reliées, accompagnées d'une version électronique sur support (CD ou clé USB). Elles doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention suivante :

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LES ÉTUDES DE FAISABILITE ET D'APD  
DU PROJET HYDROÉLECTRIQUE D'AMARIA (GUINÉE)**

et devront être reçues au plus tard à 17h00, heure locale, le **17 juillet 2017** à l'adresse suivante:

Secrétariat de l'EEEOA / WAPP  
Attn: M. Siengui A. Ki, Secrétaire Général  
PK6, Zone des Ambassades, Akpakpa  
06 BP 2907  
Cotonou, Bénin